

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AC43

présenté par

Mme Keloua Hachi, M. Courbon, M. Belhaddad, M. Emmanuel Grégoire, Mme Hadizadeh,  
Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	50 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	50 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à prévoir les crédits nécessaires au recrutement et à la revalorisation des agents des CROUS.

Les syndicats des agents des CROUS sont unanimes sur la nécessité d'améliorer les conditions de travail des agents ainsi que de rendre plus attractive la profession.

L'augmentation de la précarité étudiante et le besoin accru pour les étudiants de faire appel aux services des CROUS ont des répercussions directes sur le travail mené par les agents. De fait, cette mise sous tension du réseau du fait de la demande, nécessite de rendre plus attractif les postes notamment par la rémunération. Par ailleurs, cette mise sous tension doit également avoir pour réponse un recrutement supplémentaire sur le long terme et dans la limite des possibilités par les CROUS.

La revalorisation salariale est un préalable pour retenir les agents actuels ainsi que pour attirer de nouvelles recrues.

Dans un premier temps il est proposé d'abonder de 50 millions d'euros l'action 04 dédiée, en partie, à la rémunération des personnels des CROUS.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement :

- abonde, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 04 « Pilotage et animation du programme » du programme 231 « Vie étudiante » à hauteur de 50 000 000 €
- diminue d'autant, en AE et CP, les crédits inscrits à l'action 2, Agence Nationale de la Recherche, du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».